

## LUNDI 07 MARS 2011

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à l'heure et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Roland Allard, pro-maire ainsi que les conseillers suivants : Serge Côté, Jacques Dubois, Johanne Gagnon, François Hamel, Marc Lavigne ainsi que Jacques Boucher, secrétaire-trésorier.

Est absent : le Maire Harold Poisson.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présent. **5720-0311**

Il est proposé par Jacques Dubois et appuyé par Johanne Gagnon d'adopter l'ordre du jour tel que lu en laissant ouvert les *Affaires nouvelles*.

ADOPTÉE

### **Adoption du procès-verbal.**

Le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2011, a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par François Hamel que le secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition de Jacques Dubois, appuyée par Marc Lavigne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de février 2011 tels que déposés au montant total de 82,720.59 \$. **5722-0311**

Je soussigné, Jacques Boucher, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Jacques Boucher, secrétaire-trésorier

### **Achat d'abat-poussière.**

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par François Hamel que le directeur général soit autorisé à faire l'achat d'abat-poussière pour environ 10 tonnes. **5723-0311**

ADOPTÉE

### **Certificat de conformité règlement d'Urbanisme et publication.**

Il est proposé par Jacques Dubois et appuyé par Johanne Gagnon que le directeur général dépose le certificat relatif aux résultats de la tenue du registre. Pour les règlements d'urbanisme, le Conseil municipal accuse réception des certificats de conformité émis par la M.R.C. d'Arthabaska et qu'un avis de son entrée en vigueur soit publié dans le journal La Nouvelle. **5724-0311**

ADOPTÉE

### **Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour Guy Desharnais.**

**CONSIDÉRANT** la demande de morcellement présentée par M. Guy Desharnais; **5725-0311**

**CONSIDÉRANT** que ce terrain fait partie des ilots déstructurés;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire qui est le père du demandeur désire garder sa propriété et se départir du terrain seulement;

**CONSIDÉRANT** que ce terrain est déjà enclavé par un ruisseau donc non cultivable.

**CONSIDÉRANT** que cette demande est conforme à notre réglementation.

**Pour ces motifs**, il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire appuie la demande d'autorisation présentée par M. Guy Desharnais qui consiste à détacher un terrain faisant partie des ilots déstructurés de la terre agricole.

ADOPTÉE

### **Copernic.**

Il est proposé par Johanne Gagnon et appuyé par Serge Côté de mandater Marie-Pier Bédard, inspecteur en bâtiment pour assister à la rencontre sur la présentation du plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Nicolet, qui aura lieu le mardi 29 mars 2011 à 19h00 et que les frais encourus soient défrayés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives.

5726-0311

ADOPTÉE

### **Projets éoliens.**

**CONSIDÉRANT** que deux projets éolien ont pris naissance sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville, après que l'appel d'offre de services eut été accepté par Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT** que nous sommes favorables à la filière éolienne mais que tout projet ne peut se faire n'importe où, n'importe comment et surtout pas en les imposant aux communautés;

**CONSIDÉRANT** que le critère d'acceptabilité sociale, pourtant fondamental à la filière éolienne, n'a aucunement été respecté dans les dossiers qui nous préoccupent qui sont :

5727-0311

- Projet éolien à Saint-Valentin de 21 éoliennes industrielles de 139 mètres (450 pieds) là où vit une population de 472 habitants et installées à 750 mètres des habitations.
- Projet éolien autochtone à Saint-Cyprien-de-Napierville de 8 méga éoliennes de 146.5 mètres (483 pieds), projet octroyé à la Kanawake Sustainable Energies malgré le refus des élus municipaux.
- Projet d'une ligne électrique de 120 KV de 25 pylônes allant à l'encontre de la volonté de 70 agriculteurs.

Ces trois projets étant prévus en zones habitées et sur les meilleures terres agricoles du Québec classée 1 et 2.

**CONSIDÉRANT** que l'implantation de parc éolien industriel n'a pas sa place en zone habitée ni sur les meilleures terres agricoles du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'Hydro-Québec n'a pas tenu compte des objections maintes fois exprimées par les élus municipaux de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant, sans leur autorisation, un contrat de 8 méga éoliennes à la Kanawake Sustainable Energies, créant ainsi un précédent inacceptable et dangereux pour la démocratie municipale;

**CONSIDÉRANT** que par ce geste, Hydro-Québec, a délibérément créé une situation conflictuelle possible qu'engendrera cette incursion autochtone en sol non autochtone sans l'appui de la population touchée;

CONSIDÉRANT être conjointement en mesure d'attester que ces projets soulèvent la grogne au sein de nos populations touchées, en plus de créer de lourdes inquiétudes au sein des conseils municipaux impliqués;

CONSIDÉRANT qu'étant désormais plus informés et conscients des répercussions négatives reliées à l'implantation d'éoliennes en milieux habités, nous sommes en mesure de nous inquiéter des impacts négatifs tant économiques, environnementaux que sociaux que ces implantations ne manqueront pas de créer sur nos territoires montérégiens;

CONSIDÉRANT que ces états de fait sont inacceptables et qu'ils s'avèrent une atteinte directe aux principes fondamentaux de démocratie et de souveraineté des municipalités;

Pour l'ensemble des raisons précédemment évoquées, les municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur font appel à la solidarité municipale québécoise. Nous respectons la position officielle à l'égard du développement de la filière éolienne prise dans chaque municipalité et région, tout en requérant l'appui des municipalités québécoises pour le respect de nos terres agricoles. Nous affirmons aussi que ces projets vont à l'encontre du développement réfléchi que nous préconisons pour notre région montérégienne.

**En conséquence**, il est proposé par Marc Lavigne Et appuyé par Jacques Dubois. Que la Municipalité de Saint-Rosaire adopte la présente résolution en appui aux municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur afin de demander au gouvernement de faire marche arrière dans l'élaboration des trois projets ci-haut mentionnés et de les abandonner ou de les relocaliser ailleurs au Québec en milieu non habité et non agricole.

ADOPTÉE

#### **Nomination du responsable des cours d'eau.**

Il est proposé par Serge Côté, appuyé par François Hamel que Mme Marie-Pier Bédard inspecteur en bâtiment, soit nommée responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rosaire, relatif à l'entente conclue entre la M.R.C. d'Arthabaska et la Municipalité.

5728-0311

ADOPTÉE

#### **Recommandation du CCU pour la Dérogation mineure de Ferme Impro.**

CONSIDÉRANT que les Membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par : Ferme Impro Inc.;

5729-0311

CONSIDÉRANT qu'ils prennent également connaissance de l'avis favorable donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion tenue le 21 février 2011;

CONSIDÉRANT que cet avis fait part que la demande de dérogation mineure est pour la distance séparatrice et le périmètre urbain afin d'y construire une plate-forme d'entreposage du fumier;

CONSIDÉRANT que le Conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

**Après délibérations**, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Jacques Dubois et résolu unanimement que la présente demande de dérogation mineure soit acceptée.

ADOPTÉE

**Nomination du responsable du camp de jour été 2011.**

Il est proposé par Jacques Dubois et appuyé par Marc Lavigne que la conseillère Johanne Gagnon soit nommée responsable de l'organisation du camp de jour pour l'été 2011. **5730-0311**

ADOPTÉE

**Offre d'emploi pour le personnel du camp de jour été 2011.**

Il est proposé par François Hamel, appuyé par Jacques Dubois qu'une circulaire soit envoyée par courrier aux résidents de Saint-Rosaire, pour offrir deux emplois pour le projet d'été du camp de jour 2011. **5731-0311**

ADOPTÉE

**Journée Normand Maurice.**

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par François Hamel que suite à la demande de soutien financier de l'organisme Groupe Solidarité Jeunesse, la Municipalité de Saint-Rosaire s'engage à verser une contribution de 0.25\$ par habitant relatif à la Journée Normand Maurice qui aura lieu le 15 octobre 2011. **5732-0311**

ADOPTÉE

**Demande de contribution pour la Marche de l'eSPoir 2011.**

Il est proposé par Jacques Dubois et appuyé par Johanne Gagnon qu'une commandite de 100.00 \$ soit remise à la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Centre-du-Québec dans le cadre de la participation à la marche de l'eSPoir qui se tiendra le 17 avril 2011. **5733-0311**

ADOPTÉE

**Levée de l'assemblée.**

Levée de l'assemblée par Johanne Gagnon, appuyé par Jacques Dubois, à 21h02. **5734-0311**

ADOPTÉE

---

**Roland Allard, Pro-Maire**

---

**Jacques Boucher, secrétaire-trésorier**